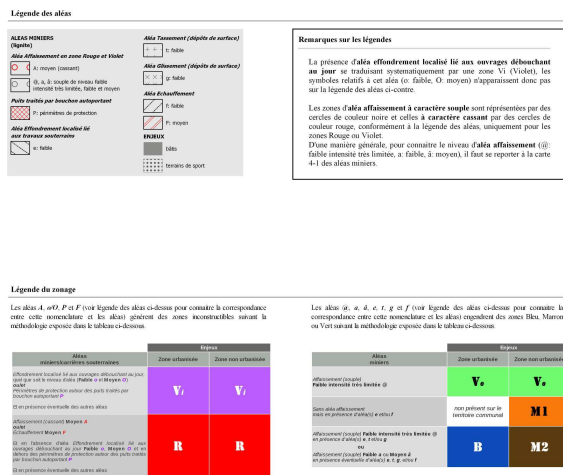
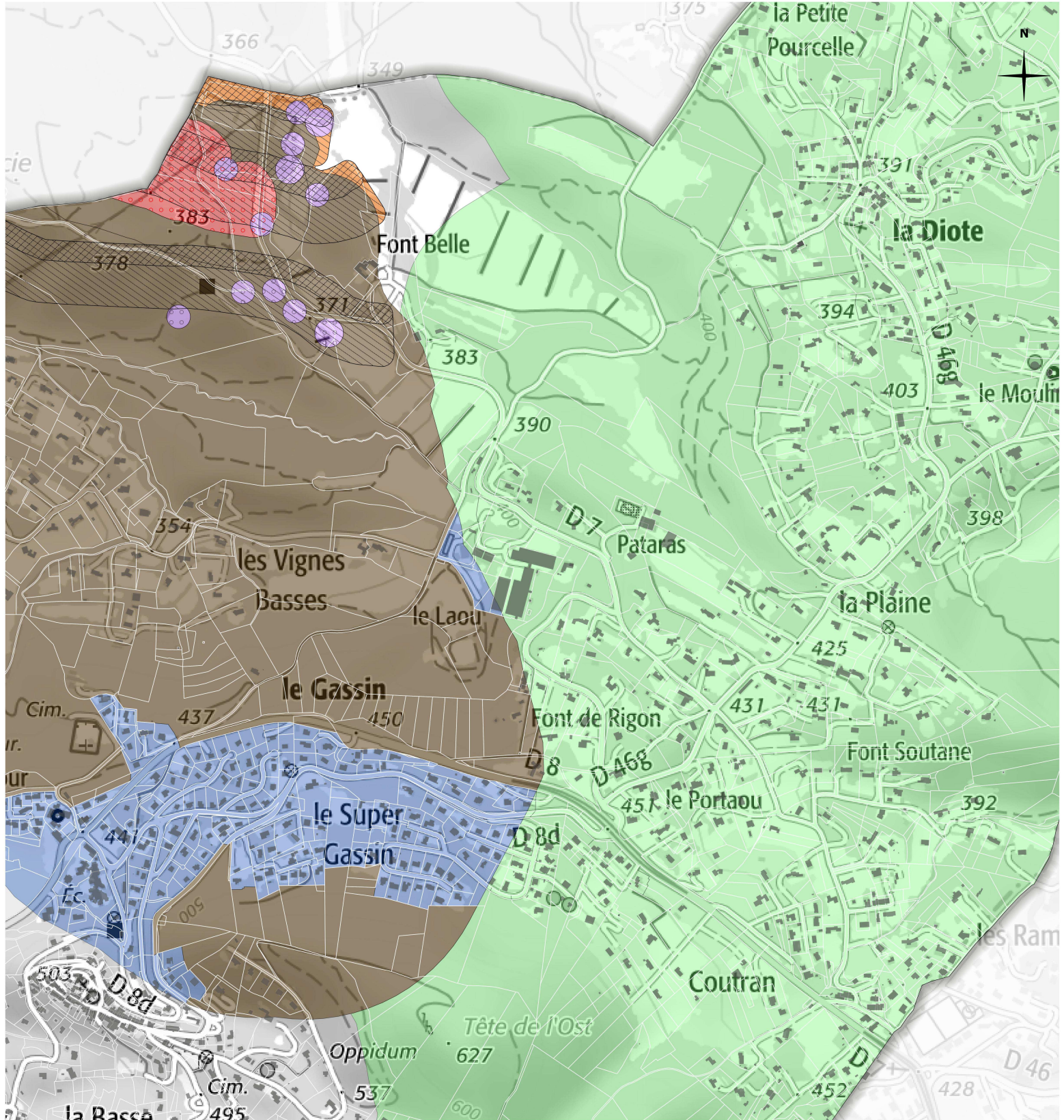






PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale des Territoires et de l'Équipement
Service Urbanisme
18, rue de la République
13555 Marseille Cedex 3
04 91 26 00 00
DDT59 - 04 91 26 00 00

Commune de Mimet

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (Ilgnite)

**2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
PLANCHE 3 AU 1/2500°**

Echelle 1/2500
Format A0

Légende des aléas

ALÉAS MINIERES
(Ilgnite)

Aléa Effondrement en zone Rouge et Violet
a) - moyen (carré)
b) - à la limite de zone rouge (carré)
c) - à la limite de zone rouge (carré)
d) - à la limite de zone rouge (carré)
e) - à la limite de zone rouge (carré)
f) - à la limite de zone rouge (carré)
g) - à la limite de zone rouge (carré)
h) - à la limite de zone rouge (carré)
i) - à la limite de zone rouge (carré)
j) - à la limite de zone rouge (carré)
k) - à la limite de zone rouge (carré)
l) - à la limite de zone rouge (carré)
m) - à la limite de zone rouge (carré)
n) - à la limite de zone rouge (carré)
o) - à la limite de zone rouge (carré)
p) - à la limite de zone rouge (carré)
q) - à la limite de zone rouge (carré)
r) - à la limite de zone rouge (carré)
s) - à la limite de zone rouge (carré)
t) - à la limite de zone rouge (carré)
u) - à la limite de zone rouge (carré)
v) - à la limite de zone rouge (carré)
w) - à la limite de zone rouge (carré)
x) - à la limite de zone rouge (carré)
y) - à la limite de zone rouge (carré)
z) - à la limite de zone rouge (carré)

Aléa Effondrement localisé
a) - moyen (carré)
b) - à la limite de zone rouge (carré)
c) - à la limite de zone rouge (carré)
d) - à la limite de zone rouge (carré)
e) - à la limite de zone rouge (carré)
f) - à la limite de zone rouge (carré)
g) - à la limite de zone rouge (carré)
h) - à la limite de zone rouge (carré)
i) - à la limite de zone rouge (carré)
j) - à la limite de zone rouge (carré)
k) - à la limite de zone rouge (carré)
l) - à la limite de zone rouge (carré)
m) - à la limite de zone rouge (carré)
n) - à la limite de zone rouge (carré)
o) - à la limite de zone rouge (carré)
p) - à la limite de zone rouge (carré)
q) - à la limite de zone rouge (carré)
r) - à la limite de zone rouge (carré)
s) - à la limite de zone rouge (carré)
t) - à la limite de zone rouge (carré)
u) - à la limite de zone rouge (carré)
v) - à la limite de zone rouge (carré)
w) - à la limite de zone rouge (carré)
x) - à la limite de zone rouge (carré)
y) - à la limite de zone rouge (carré)
z) - à la limite de zone rouge (carré)

Aléa Effondrement localisé
a) - moyen (carré)
b) - à la limite de zone rouge (carré)
c) - à la limite de zone rouge (carré)
d) - à la limite de zone rouge (carré)
e) - à la limite de zone rouge (carré)
f) - à la limite de zone rouge (carré)
g) - à la limite de zone rouge (carré)
h) - à la limite de zone rouge (carré)
i) - à la limite de zone rouge (carré)
j) - à la limite de zone rouge (carré)
k) - à la limite de zone rouge (carré)
l) - à la limite de zone rouge (carré)
m) - à la limite de zone rouge (carré)
n) - à la limite de zone rouge (carré)
o) - à la limite de zone rouge (carré)
p) - à la limite de zone rouge (carré)
q) - à la limite de zone rouge (carré)
r) - à la limite de zone rouge (carré)
s) - à la limite de zone rouge (carré)
t) - à la limite de zone rouge (carré)
u) - à la limite de zone rouge (carré)
v) - à la limite de zone rouge (carré)
w) - à la limite de zone rouge (carré)
x) - à la limite de zone rouge (carré)
y) - à la limite de zone rouge (carré)
z) - à la limite de zone rouge (carré)

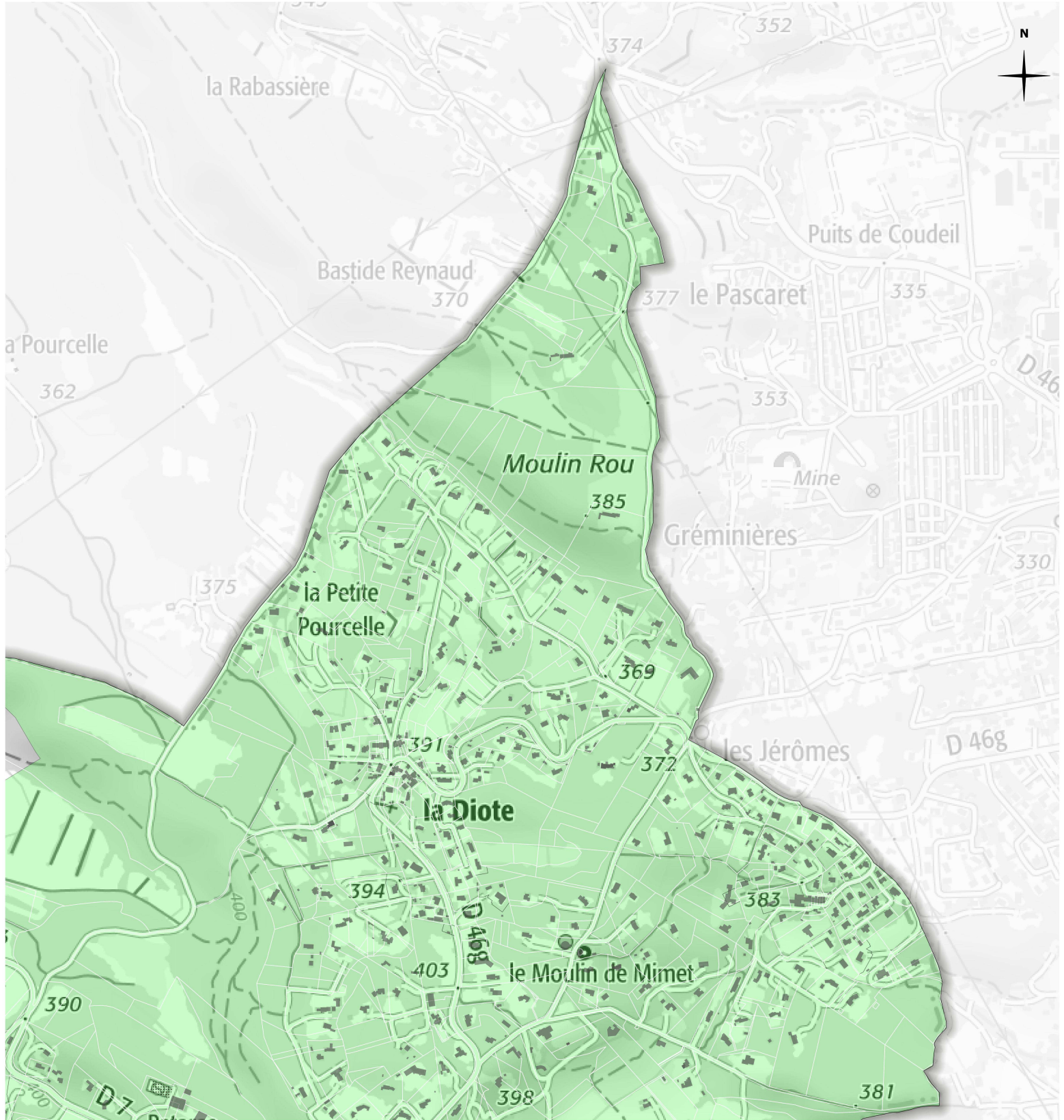
Remarques sur les légendes

La présence d'aléa effondrement localisé lié aux ouvrages débouchant au jour se traduit systématiquement par une zone VI (Violet), les symboles relatifs à cet aléa (ou faible, O. moyen) étant reportés dans pas sur la légende des aléas ci-contre.

Les zones d'aléa effondrement à caractère simple sont représentées par des cercles de couleur noire et ceux à caractère cassant par des cercles de couleur rouge, conformément à la légende des aléas, uniquement pour les zones Rouge ou Violet.

D'une manière générale, pour connaître le niveau d'aléa effondrement (a) : faible intensité très limitée, a : faible, à moyen), il faut se reporter à la carte 4-1 des aléas miniers.





PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction Départementale des Territoires et de l'Urbanisme
Service Urbanisme
Plan Local d'Urbanisme
Unité Contentieuse et Régulation
15 rue de la République
13555 Marseille Cedex 3

Source : IGN, BRGM, 2015
Mise à jour : 2015
Mise à jour : 2015
Mise à jour : 2015

COMMUNE DE MIMET

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES MINIERES (Ilgite)

2 - PLAN DE ZONAGE REGLEMENTAIRE
PLANCHE 5 AU 1/2500°

Echelle 1/2500
Format A0

Légende des aléas

ALÉAS MINIERES
(Ilgite)

Aléa Effondrement en zone Rouge et Violet

Aléa Effondrement localisé

Aléa Effondrement localisé

Aléa Effondrement localisé

Légende du zonage

Les aléas A, M1, M2, P, R, V ont la même signification que celle des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas géologiques des zones à risque minier, voir le schéma ci-dessous.

Aléas	Zone à risque	Zone à risque
Aléa Effondrement localisé	V	V
Aléa Effondrement localisé	R	R

Les aléas A, M1, M2, P, R, V ont la même signification que celle des aléas ci-dessus pour connaître la correspondance entre cette nomenclature et les aléas géologiques des zones à risque minier, voir le schéma ci-dessous.

Aléas	Zone à risque	Zone à risque
Aléa Effondrement localisé	V	V
Aléa Effondrement localisé	R	R



Echelle 1/2500
Format A0